



**Concours de photographies sur le thème :**  
**« Le quartier de la Porte-Saint-Martin, hier et aujourd'hui »**  
**du 8 avril au 8 mai 2022**

**Exposition les 20, 21 et 22 mai 2022**  
**dans l'église Saint-Martin-des-Champs**  
**36 rue Albert Thomas – Paris 10<sup>e</sup>**  
**Remise des prix le 22 mai à 12h**

**ARTICLE 1 :** Un concours photo sur le thème «Le quartier de la Porte-Saint-Martin, hier et aujourd'hui» est organisé par l'association des Amis de l'église et de l'orgue de Saint-Martin-des-Champs, association régie par les dispositions de la loi 1901, ayant son siège social sis 38 Rue Albert Thomas - 75010 Paris.

Le quartier de la Porte-Saint-Martin est le 39<sup>e</sup> quartier administratif de Paris. Il est situé dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Le quartier est appelé «quartier Saint-Martin-des-Champs» du fait de sa proximité avec le prieuré Saint-Martin-des-Champs (Musée des Arts et Métiers), dont les terres s'étendaient au-delà des limites du Paris d'alors, au nord de la porte Saint-Martin.

**ARTICLE 2 :** Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs majeurs. Il se déroulera du 8 avril au 8 mai 2022. La participation est gratuite. Les photos sélectionnées seront présentées lors d'une exposition du 20 au 22 mai 2022 dans l'église Saint-Martin-des-Champs – 36 rue Albert Thomas - 75010 Paris.

**Inscriptions :**

Les inscriptions sont ouvertes du 8 avril au 8 mai. Elles se déroulent en ligne sur le site web de l'association : <https://www.saintmartindeschamps.info/?p=1893> Chaque candidat doit indiquer les coordonnées suivantes permettant d'identifier l'auteur des photographies et de le contacter : nom et prénom, adresse du domicile, date de naissance, numéro de téléphone et adresse électronique.

**ARTICLE 3 :** Par dérogation à l'article 2, les jeunes de 15 à 18 ans peuvent participer à ce concours en fournissant une autorisation parentale selon le modèle fourni en annexe 1.

**ARTICLE 4 :** Chaque concurrent peut présenter au maximum 2 (deux) photos. Ces photos ne devront pas avoir été primées lors d'un concours antérieur. Seules les photographies numériques respectant les critères techniques précisés ci-dessous seront acceptées.

**Critères techniques :**

Les photographies qui ne répondent pas aux critères techniques suivants ou dont la résolution ne permet pas un tirage de dimension 40 x 60 cm seront écartées du concours :

- JPEG de base standard
- Mode colorimétrique RVB
- 8 bits / couche
- Noir et blanc ou couleur
- 300 dpi

Chaque photographie sera documentée avec la date et le lieu de la prise de vue. Lorsque c'est possible, merci de préciser aussi la marque et le type d'appareil ainsi que l'objectif utilisé.

**ARTICLE 5 :** Les photographies seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits, y compris, le cas échéant, les droits à l'image des personnes prises en photo. L'auteur fournira ses photographies sous l'une des licences Creative Commons à fins de reproduction gratuite sur tout support papier ou numérique.

Pour choisir une licence Creative Commons, consultez :  
<https://creativecommons.org/licenses/?lang=fr-FR>

**ARTICLE 6 :** Tous les envois seront soumis à un jury souverain. Les photographies primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques et les décisions seront sans appel.

**Sélection des photographies :** la sélection se fera en deux temps. Dans un premier temps, le jury se réunira pour sélectionner 30 (trente) photos parmi les photos soumises au concours. Ces photos bénéficieront d'un tirage jet d'encre Fine Art de 40 x 60 cm et seront exposées du 20 au 22 mai 2022 dans l'église St Martin des Champs. Dans un second temps, le jury se réunira pour déterminer parmi les photos exposées, un premier, un deuxième et un troisième prix.

**Prix :** Un premier, un deuxième et un troisième prix seront remis aux lauréats lors de la troisième journée de l'exposition, le dimanche 22 mai 2022 à 12h. Les résultats seront proclamés à cette occasion. Le premier prix est doté de 150€ (cent cinquante euros), le deuxième de 100€ (cent euros) et le troisième de 50€ (cinquante euros), tous les trois sous forme de bons d'achats Fnac. A la fin de l'exposition, les photos exposées seront remises à leur photographe.

Chacun des auteurs dont les photographies ont été sélectionnées autorise l'organisateur à pouvoir reproduire et exposer leurs photographies dans les conditions ci-dessus évoquées.

**ARTICLE 7 :** La date limite des envois par internet est fixée au 8 mai 2022 à Minuit. Les fichiers numériques seront adressés à l'adresse électronique suivante :

[concoursphotoportesaintmartin@gmail.com](mailto:concoursphotoportesaintmartin@gmail.com)

#### **ARTICLE 8 - RGPD**

L'ensemble des informations personnelles collectées pour les besoins du concours sont destinées à l'usage exclusif de ce concours. Elles pourront faire l'objet d'un droit de rectification conformément à la loi auprès de l'association, joignable par courriel : [amis@saintmartindeschamps.org](mailto:amis@saintmartindeschamps.org) ou en téléphonant à la paroisse, au 01 42 08 36 60.

La personne responsable du fichier est Mme Rochefort.

**ARTICLE 9 :** Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu en contactant l'association.

Vous remerciant par avance de votre participation.  
Le comité d'organisation.

**ANNEXE 1 – AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné (prénom, nom) .....  
demeurant (préciser) .....  
(préciser père, mère, tuteur, tutrice, etc.) .....  
de l'enfant (prénom, nom) .....  
né le ..... à .....,  
et disposant du plein exercice de l'autorité parentale sur cet enfant, autorise ce dernier à participer  
au concours photo sur le thème «Le quartier de la Porte-Saint-Martin, hier et aujourd'hui» est organisé  
du 8 avril au 8 mai 2022 par l'association des Amis de l'église et de l'orgue de Saint-Martin-des-Champs  
et à participer à l'expo photo qui se déroulera les 20, 21 et 22 mai 2022.

Fait à ....., le .....

Signature